



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 septembre 2019

Objet de la délibération

CESSION TRACTOPELLE

Le vingt six septembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Anne LAVOUÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Guénaëlle LE HIN à Xavier POUREAU, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Serge GERBAUD

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame JOURDAIN Martine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.09.013

CESSION TRACTOPELLE

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Considérant que la Ville est propriétaire d'un tracto pelle qui n'est plus adapté à ses besoins (acquisition en 2006, type 3CX 4 T MAJOR PC III, n° série 975107, valeur d'achat TTC 89 700 € totalement amorti), que dans le cadre de la consultation des entreprises lancée par la Ville en vue du remplacement de ce matériel, l'entreprise JCB propose la reprise de ce matériel pour un montant de 16 000 €, il convient que l'assemblée délibérante autorise la cession de ce bien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la proposition faite par l'entreprise JCB,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 août 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 9 septembre 2019,

Vu le rapport présenté en séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** cette vente

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités afférentes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU